

BONNE ANNEE 2013 !

En ce début d'année, il est difficile de ne pas sombrer dans la sinistrose, car il serait vraiment naïf de ne pas voir que sont en germes tous les ingrédients d'une grave crise de société, voire de civilisation.

Nous sommes dans un monde qui bénéficie depuis quelques décennies des progrès les plus faramineux : techniques, scientifiques, médicaux,... Mais pour qui ? Pour une minorité d'individus dans le monde, et dans notre propre pays, comme dans d'autres pays développés, nous voyons paradoxalement s'accroître les inégalités.

Nous sommes dans un monde qui twitter, au sein duquel s'échange de l'information en temps réel. Mais dans le même temps, jamais l'information n'a été aussi tronquée, mettant à mal les démocraties les plus évoluées. Parallèlement, les idées généreuses reculent, et le moyen-âge et l'intégrisme religieux sont à nos portes, voire dans nos cités.

Nous sommes dans un monde qui s'indigne face à l'accroissement des inégalités, des injustices, des violences. Mais nous sommes dans un monde qui bien souvent se résigne.

Alors formulons le vœu d'une plus grande prise de conscience que les maux dont souffrent nos sociétés sont ces inégalités, ces injustices, ces richesses mal partagées, et que pour les combattre, il faut redonner un sens concret aux valeurs universelles auxquelles croient celles et ceux qui militent pour une organisation de la société et une économie plus sociales et plus solidaires, et qui ont pour nom démocratie, solidarité, responsabilité.



L'économie sociale et solidaire a ce grand défi à relever, mais elle a besoin d'être reconnue et promue. C'est pourquoi nous portons une grande espérance en l'avènement d'un cadre législatif qui affirme le rôle de cette forme d'économie, et permette aux organismes de l'économie sociale reconnus comme tels d'exercer leur vocation.

**LE BUREAU DU CIRIEC-FRANCE SE JOINT A MOI
POUR VOUS PRESENTER NOS VOEUX DE BONHEUR
ET DE SANTE LES PLUS CHALEUREUX POUR VOUS
ET VOS PROCHES
ET POUR VOUS ASSURER DE NOTRE ENGAGEMENT
EN FAVEUR DE L'ECONOMIE D'INTERET COLLECTIF
ET DES ORGANISATIONS ET ENTREPRISES
QUI S'EFFORCENT DE LA PROMOUVOIR.**

Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-FRANCE

REFLEXIONS SUR LA DEPENSE PUBLIQUE

Jacques Fournier

Président d'honneur du CIRIEC-France

Le sujet de la dépense publique est revenu au premier plan de l'actualité depuis que François Hollande a, dans sa conférence de presse du 13 novembre dernier, affirmé la nécessité d'en réduire le montant de dix milliards par an d'ici la fin du quinquennat. Je voudrais formuler à ce propos quelques réflexions qui me paraissent relever du bon sens.

1 - La pente est forte ...

Il est légitime de chercher à limiter le déficit des finances publiques et à réduire l'endettement qui en résulte. La réduction des dépenses publiques peut, au même titre que l'augmentation des prélèvements obligatoires, contribuer à la réalisation de cet objectif. Elle ne doit donc pas être récusée dans son principe. Mais il faut bien en peser les conséquences.

La première question qui se pose à cet égard est celle du rythme de l'effort à consentir. François Hollande s'est, dès le début de la campagne des primaires socialistes, engagé sur le taux de 3% de déficit dès 2013 et le retour à l'équilibre en 2017. On ne peut donc lui reprocher d'avoir modifié sa position. Mais il est légitime de s'interroger sur son réalisme comme sur son bien fondé.

Une pente moins forte eut été à mes yeux plus propice au maintien de la croissance et à la réduction du chômage.

2 - Eviter les amalgames

Il existe plusieurs catégories de dépenses publiques, qui diffèrent par leur nature, leur objet, la collectivité qui les finance. Les traiter comme un ensemble indifférencié à partir d'un seul agrégat de la comptabilité nationale relève d'une simplification grossière. Il faut distinguer au moins trois grands cas de figure.

Les dépenses publiques de service (environ les deux cinquièmes du total), celles qui financent les prestations des grands services publics : éducation, santé, culture, justice, police, logement, etc. sont un élément de la production nationale. Elles contribuent puissamment au développement du capital humain du pays et aux infrastructures du développement. Elles sont comptabilisées dans le calcul du PIB. Les diminuer permet de réduire le déficit public, mais au



prix de moins d'investissement, de moins d'emploi, de moins de valeur ajoutée. Cette opération peut être jugée nécessaire. On peut espérer que des initiatives privées viendront se substituer aux activités publiques réduites ou supprimées. Mais ce résultat n'est nullement acquis d'avance. Il risque, en tout état de cause, de ne pouvoir l'être qu'au prix du renforcement des inégalités.

Les dépenses publiques de transfert social (un peu plus de la moitié du total), combinées avec les prélèvements obligatoires qui les financent, font transiter des ressources de certains agents économiques ou catégories de la population vers d'autres : des plus riches aux plus pauvres, des actifs

aux chômeurs et aux retraités, des sans enfants aux familles, des bien portants aux malades. Elles font ainsi jouer la solidarité nationale. Mais elles n'ont pas d'incidence directe sur la production. Les diminuer suppose que l'on rétrécisse le champ des régimes obligatoires de protection sociale, encourageant ainsi pour ceux qui en ont les moyens le recours à l'assurance privée.

C'est une voie que l'on peut emprunter, à rebours de ce que Obama a fait ou essayé de faire aux Etats Unis dans le domaine de l'assurance maladie. Il n'est pas sûr que notre société s'en porte mieux. Là encore, en tous cas, c'est l'exigence d'égalité qui va en prendre un coup.

Les dépenses publiques de transfert à caractère économique sont d'un volume très inférieur à celui des deux catégories précédentes, mais il n'est pas inutile de les individualiser. Il s'agit des concours versés aux agents économiques pour les inciter à investir (par exemple l'aide des collectivités locales aux entreprises qui viennent s'implanter sur leur territoire), à embaucher (notamment les multiples exonérations de cotisations sociales accordées pour l'emploi de telle ou telle catégorie de travailleurs).

Ces aides prennent souvent la forme d'exonérations de prélèvements fiscaux ou sociaux, mais, qu'il s'agisse de dépenses effectives ou de recettes potentielles non encaissées, elles sont à classer dans le même sous-ensemble. On parlera souvent à propos de ces dernières de « dépenses fiscales ». Ce sont les « niches » ménagées par notre législation au profit de diverses catégories de contribuables qui ont pour point commun de se trouver rarement dans le besoin.

Le gouvernement avait manifesté l'intention de raboter ces niches. Il ne l'a fait jusqu'à présent qu'avec beaucoup de retenue.

3 - Ne pas retomber dans les erreurs de la RGPP

A propos des dépenses de service, il n'est pas trop tard pour demander au Président et à son gouvernement de rester fidèle à l'approche qu'ils avaient initialement adoptée, celle de la recherche réaliste d'une adéquation aux besoins. Les annonces faites à propos des effectifs de la fonction publique dans le programme du Président candidat – 60.000 postes supplémentaires dans l'éducation, effort programmé dans la police et la justice mais stabilisation du nombre global des fonctionnaires – s'inscrivaient dans cette perspective. Il est à craindre que l'on veuille la gauchir (c'est le mot qui vient sous ma plume mais « droitiser » conviendrait mieux), il est à craindre, donc, que l'on veuille s'en écarter maintenant.

Les socialistes ont, à juste titre, critiqué la démarche de la RGPP (la révision générale des politiques publiques) en ce que, sans aucune concertation, elle n'a été menée qu'en vue de mettre en œuvre l'objectif fixé arbitrairement du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Il en est résulté beaucoup de confusion et une forte démoralisation de la fonction publique. Il ne faudrait pas que la conduite de la MAP (la modernisation de l'action publique, désormais à l'ordre du jour), soit à son tour compromise dès le départ par l'affichage d'un objectif purement financier, la réduction des dépenses publiques à hauteur de 10 milliards par an.

Passée l'urgence qui s'attachait au vote de la première loi de finances du quinquennat, celle de l'année 2013, il faut que le gouvernement se donne maintenant le temps nécessaire pour, en concertation avec les organisations syndicales, les représentants des usagers, les composantes de la société civile, inventorier les besoins, évaluer les moyens mis en œuvre, discuter des objectifs à fixer et des indicateurs à retenir et en tirer les conséquences en terme de crédits, dans le cadre d'une contrainte budgétaire qui doit rester raisonnée.

Cet exercice, s'il est mené dans un esprit de responsabilité, montrera à coup sûr qu'un meilleur emploi des ressources publiques est possible, conduisant dans certains cas à réduire les dépenses, dans d'autres à améliorer les performances à coût constant. Mais il révélera aussi que des efforts supplémentaires sont nécessaires et pas seulement dans les secteurs déjà reconnus comme prioritaires par le gouvernement. Pour ne prendre qu'un seul exemple, les moyens dont disposent les services de l'emploi pour accompagner la population en chômage sont nettement sous-dimensionnés en France par rapport à ceux qui sont alloués au Royaume Uni ou en Allemagne aux services homologues de notre Pôle Emploi et l'effort de formation professionnelle appelle une réorientation drastique en direction de la population des travailleurs les moins qualifiés qui paraît difficile à assurer sans dépenses supplémentaires.

Les dépenses de service sont pour l'essentiel à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. Du côté de l'Etat, les coupes opérées au cours des dernières années laissent peu de marge de manœuvre. D'où la tentation que l'on voit s'exprimer ces temps-ci dans le discours public, de mettre davantage à contribution les collectivités territoriales. Il est vrai que, dans le prolongement du mouvement de décentralisation engagé dans les années 80, les dépenses des collectivités territoriales ont cru fortement au cours des deux dernières décennies. Mais c'est en partie pour permettre l'exercice des compétences qui leur ont été transférées par les lois successives. Et l'effort ainsi consenti a été un élément puissant de soutien de l'emploi et d'amélioration de la qualité de la vie dans les départements et les régions. On peut gager que le gouvernement y regardera à deux fois avant de le remettre en cause, de surcroît à la veille d'une consultation électorale dans laquelle ses amis risquent de perdre quelques plumes.

4 - Repenser le financement des transferts sociaux

Du côté des transferts sociaux, on peut bien entendu vouloir faire des coupes. C'est un choix politique, qu'il faudra alors assumer.

Diminuer les minima sociaux ? On vient justement de décider le contraire, en prévoyant leur augmentation, à dose homéopathique il est vrai. Remettre en cause l'aide que notre pays, plus que d'autres en Europe, apporte à la famille ? Quel homme politique français, qu'il soit de gauche ou de droite, est prêt à assumer cette responsabilité ? Limiter les dépenses de retraite ? Certes il faudra le faire, mais, compte tenu de l'évolution démographique, chacun sait bien que la tendance dans ce domaine restera à la hausse. Réduire les dépenses d'indemnisation du chômage ? Espérons que la reprise économique le permettra dans quelques années. Mais ce n'est évidemment pas envisageable dans l'immédiat.

Il faut bien entendu approfondir tous ces points. Ce qu'il est convenu d'appeler la « maîtrise » des dépenses de protection sociale est un objectif légitime. Mais le problème le plus important à l'heure actuelle, plus que celui du montant des dépenses, est celui du choix de leur mode de financement.

Depuis longtemps on se demande dans notre pays si l'on n'est pas allé trop loin dans la solution consistant à financer les prestations sociales par des cotisations assises sur les salaires. La liaison entre cotisations et prestations est légitime dans tous les cas où la prestation vise à assurer un revenu de remplacement (indemnités journalières de l'assurance maladie, pensions de retraite, allocations chômage). Elle est plus discutable lorsque la prestation est une expression de la solidarité nationale dépassant le cadre de la relation salariale (couverture maladie universelle, allocations familiales par exemple). Le gouvernement a eu le mérite de s'attaquer à ce problème. Mais il n'est pas encore allé au bout de la démarche.

La quatrième proposition du rapport Gallois portait précisément sur ce point. Était préconisé le « transfert d'une partie significative des charges sociales », à hauteur de 20 milliards pour les employeurs et 10 milliards pour les salariés, « vers la fiscalité ou la réduction de la dépense publique ». Le gouvernement a retenu l'allègement des charges patronales dans le but de créer un « choc de compétitivité » en faveur des entreprises. Mais il a préféré dans l'immédiat le financer par un crédit d'impôt, reportant à l'issue de la négociation sociale l'éventuelle réforme du mode de financement de la protection sociale.

Cette solution présentait l'avantage de reporter d'un an la charge à supporter par les finances publiques. On dit que le Président lui-même en aurait été l'inventeur. Mais, si ingénieuse soit-elle, elle ne peut qu'être transitoire. Il faudra bien finir par prendre à bras le corps la question du financement de la protection sociale et déboucher sur une formule pérenne. La proposition Gallois constitue à cet égard une base valable de discussion. Elle pourrait être complétée par une autre réforme portant sur la part du financement restant à la charge des entreprises. Il n'y aurait que des avantages, à mon sens, à étendre à d'autres éléments de la valeur ajoutée que les salaires, l'assiette des cotisations patronales. Cette solution allègerait à due concurrence la charge pesant sur les entreprises de main d'œuvre et ferait davantage contribuer celles qui ont une structure de production plus capitalistique. L'emploi serait ainsi encouragé.

5 – Réorienter les transferts économiques

Les dépenses de transfert à caractère économique, très liées à la conjoncture, sont les plus volatiles. Je ne dispose pas de données précises sur leur consistance et leur montant. Je me bornerai donc à leur propos à quelques observations générales. Ces dépenses sont l'expression d'une orientation politique. Il est normal que, lorsque la ligne change, le dispositif soit modifié.

La droite au pouvoir pendant dix ans a multiplié les cadeaux faits aux plus riches, en particulier par l'encouragement à des investissements qui ne correspondaient pas nécessairement à l'intérêt général, qu'il s'agisse d'appartements à louer dans des zones où il n'y avait pas pénurie ou d'acquisition de bateaux de plaisance dans les départements d'outre mer. L'exonération des charges sociales et fiscales sur les heures supplémentaires, décidée pour

donner vie au slogan de campagne du Président Sarkozy, est intervenue à contre courant des besoins réels de l'économie. Ceci dit il y a eu aussi des initiatives intéressantes, en particulier l'institution du crédit impôt-recherche qui devrait se révéler un facteur non négligeable du développement qualitatif de notre appareil productif.

La gauche essaye maintenant de remettre en cause celles de ces largesses qu'elle estime non justifiées. Cela ne va pas sans difficulté car il est toujours plus difficile de supprimer un avantage que de l'accorder. On l'a vu pour les heures supplémentaires comme pour la TVA sur la restauration. L'effort devra encore être poursuivi. Dans le même temps, la gauche met en place ses propres mesures : les emplois d'avenir, les contrats de génération sont des actions utiles, dont le coût doit être accepté.

Quelle sera la balance finale pour cette catégorie d'interventions publiques ? Si des économies sont possibles tant mieux. Mais ce n'est pas acquis d'avance. Observons à ce propos que, contrairement à une vision complaisamment répandue, la dépense publique ne consiste pas seulement à rémunérer des fonctionnaires. Elle va aussi, dans une mesure non négligeable, à des opérateurs privés, qu'il s'agisse de l'industrie pharmaceutique, des cliniques privées, des compagnies d'assurance et des professions médicales, qui vivent sur les dépenses publiques de santé, ou des grands groupes de construction et de travaux publics qui, à la faveur du développement des partenariats publics-privés, drainent une proportion toujours plus importante des dépenses des services publics nationaux ou locaux. On ne voit pas souvent le Figaro ou les Echos, pourtant prompts à dénoncer la gabegie de l'Etat, s'attaquer à ce type de dépense.

6 – Affirmation du service public, renforcement de la solidarité, rigueur de gestion : pour un pouvoir de gauche, les trois termes doivent rester indissociables

La dépense publique n'est pas le talon d'Achille du modèle français. Elle n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Elle est nécessaire pour satisfaire les droits fondamentaux, exprimer la solidarité nationale, promouvoir le développement du pays. Il faut la décider démocratiquement, en contrôler l'emploi, en mesurer les résultats. Mais ce n'est pas par rapport à elle, ni pour l'augmenter ni pour la réduire, qu'il faut fixer les objectifs de l'action publique.

SITE INTERNET DU CIRIEC-FRANCE

CIRIEC-France.org, le site internet du CIRIEC-France comporte, outre les informations sur l'association, son histoire, son organisation, ses activités, ses manifestations, de nombreux liens avec le réseau international du CIRIEC et ses principaux partenaires

La collection des *Brèves du CIRIEC-France* y est disponible et téléchargeable

>>> <http://www.ciriec-france.org>

Un exemple d'intégration des missions de service public aux pratiques de contractualisation

L'intégration des dispositions du Traité protectrices des missions de service public aux pratiques de contractualisation des collectivités territoriales s'opère progressivement, secteur par secteur. Le service public régional de la formation tout au long de vie est un bon exemple d'appropriation par les Conseils régionaux de ces dispositions spécifiques fondées sur les articles 14 et 106.2 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

Dernier exemple en date, la convention cadre du Conseil régional Franche-Comté qui établit explicitement son caractère de SIEG, y définit les missions particulières imparties, les obligations de service public qui en découlent ainsi que les modalités d'application des mécanismes de compensation, fonds structurels compris. Cette convention cadre, qui a fait l'objet d'une publicité préalable adéquate (avis de pré-information), se décompose en autant de conventions d'application que de lots de SIEG de formation. (See attached file: Acte officiel de mandat SIEG de formation professionnelle - Franche-Comté.pdf) Un exemple à suivre pour les collectivités territoriales, d'adaptation sectorielle de la délibération-type de mandat SIEG présentée par le collectif SSIG lors de sa conférence du 2 février 2012.

>>> En savoir plus : <http://www.franche-comte.fr/politiques-regionales/formation-tout-au-long-de-la-vie-ftlv.html>

>>> Veille législative assurée par les membres du COLLECTIF SSIG : <http://www.ssiq-fr.org>

Les formations consacrées à l'économie sociale et solidaire se multiplient

En 2012, l'Observatoire national de l'ESS dénombre 72 formations qui débouchent sur l'obtention d'un diplôme et abordent l'ESS dans sa transversalité. C'est cinq fois plus que dans les années 1990. Cette croissance illustre bien la démocratisation du secteur, son poids croissant sur le marché. Il est possible de se former à l'ESS à tous les niveaux, en formation initiale comme en cours de carrière.

Les étudiants ont accès à des cursus allant du Bac +2 au Bac +5, qui peuvent se dérouler en alternance ou de manière classique. Une majorité de ces formations offrent un niveau Bac +5 : c'est le cas pour 61 % d'entre elles, selon la dernière étude de l'Observatoire nationale de l'ESS, menée en avril 2012. Ces cursus donnent accès à des secteurs d'activités diversifiés : des services de proximité à l'action sociale, en passant par le développement durable ou encore le commerce équitable.

Les salariés déjà en poste, les personnes en recherche d'emploi et plus largement tous les individus ayant mis un terme à leur formation initiale, peuvent se tourner vers les offres de formation continue. Ces dernières peuvent s'effectuer dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience ou encore d'une reprise d'étude. Des formations hors licence ou master sont également accessibles. Elles s'adressent notamment à des dirigeants, des porteurs de projet ou des managers qui souhaitent développer leurs compétences. C'est tout l'objet des modules proposés par l'École de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (EEES), par exemple. Des ateliers de ce type sont accessibles dans de nombreux autres centres de formation partout en France.

Projet de loi sur l'économie sociale et solidaire

La commission « Gouvernance et mutations » du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire s'est réunie le 9 janvier pour poursuivre ses travaux de préparation du projet de loi. Le travail a porté sur l'article 1 du projet de loi, « définition du champ de la loi ».

Une proposition sera présentée au Bureau du CSESS le 22 janvier. Le groupe s'attachera ensuite à travailler sur la définition de notions telles que « L'utilité sociale », « L'intérêt général », etc. qui figurent dans la loi.

TRAVAUX DU CIRIEC

DINER-DEBAT DU CIRIEC-FRANCE

ECONOMIE SOCIALE ET ENTREPRENEURIAT SOCIAL : **CONVERGENCES ET DIVERGENCES**

Nous vous invitons à en débattre au cours d'un dîner-débat avec :

Hugues SIBILLE

Vice-président du Crédit Coopératif
Ancien Délégué interministériel à l'économie sociale

et

Jean-François DRAPERI

Rédacteur en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)
Directeur du Centre d'Economie Sociale Travail et Société au CNAM

Lundi 25 mars 2013, à 18h30

Maison de l'Europe de Paris,
35-37, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
(à droite dans la cour intérieure, 1^{er} étage)

Cette manifestation sera suivie d'un dîner dans les salons de la Maison de l'Europe de Paris au cours duquel les participants pourront échanger avec nos conférenciers.

Une participation aux frais de restauration de 20 € sera demandée.

>>> info@ciriec-france.org

Kiosque de l'intérêt général et de l'économie sociale

A l'occasion de sa dernière réunion (Bruxelles, 30 novembre 2012), le Conseil international du CIRIEC a décidé la création d'un « [Kiosque de l'intérêt général et de l'économie sociale](#) », base de données interactive et outil de communication pour les chercheurs et les praticiens.

L'objectif est de rendre disponible, gratuitement au plus grand nombre et de manière permanente, les informations sur les experts, sur leurs publications et leurs projets de recherche, de favoriser les contacts bilatéraux pour notamment renforcer les coopérations entre équipes de recherche – en particulier pour promouvoir les jeunes chercheurs et les doctorants -, de faire émerger les nouvelles démarches de recherche partenariale et participative (avec les acteurs intéressés à la démarche) et démultiplier les efforts d'éducation citoyenne et de dissémination des résultats de recherche.

>>> ciriec@ulg.ac.be

4^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale



Les chercheurs confirmés et novices, intéressés par l'ensemble des composantes de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations), ont exprimé le besoin d'un lieu de rencontre et de débat d'idées. Le CIRIEC a donc décidé d'animer sur une base biannuelle (années impaires) une conférence internationale de recherche en économie sociale, en alternance avec ses congrès internationaux.

La Commission scientifique internationale sur l'économie sociale et coopérative du CIRIEC a la responsabilité scientifique de l'événement, l'organisation étant assurée en partenariat avec la section nationale du CIRIEC qui accueille la conférence.

La dernière conférence s'est tenue à Valladolid (Espagne), en avril dernier. Elle a réuni quelque 400 participants de 40 pays. 154 communications ont été présentées, dans 30 ateliers. La prochaine édition aura lieu à l'Université d'Anvers, du 24 au 26 octobre 2013.

Outre les séances plénières, les travaux se dérouleront dans trente à trente six ateliers. Il est prévu entre 130 et 175 communications.

Date limite pour la soumission des communications : 15 février 2013

>>> ciriec@ulg.ac.be

>>> [Envoi des communications : http://www.ciriec-ua-conference.org/call-for-papers](http://www.ciriec-ua-conference.org/call-for-papers)

Etude sur l'économie sociale dans l'Union Européenne

Réalisée par le CIRIEC à la demande du Comité Economique et Social Européen, cette nouvelle étude sur l'Economie sociale dans l'Union européenne :

- actualise celle réalisée en 2008 ;
- analyse les définitions de l'économie sociale ;
- fournit des données macro-économiques sur l'économie sociale dans les 27 Etats membres et les deux pays candidats ;
- analyse l'impact de la crise économique sur l'économie sociale en Europe ;
- examine les législations nationales récentes sur l'économie sociale.

L'étude a été dirigée par les professeurs [José Luis Monzon](#) et [Rafael Chaves](#) (CIRIEC-Espagne)

La revue du CIRIEC-Espagne en tête des publications scientifiques



CIRIEC-España, revue de la section espagnole du CIRIEC, occupe une place de premier plan dans le classement des revues scientifiques de langue espagnole. Elle arrive en troisième position en 2011, dernière année de référence, parmi les 123 revues présentes au classement.

Depuis plus de 25 ans, *CIRIEC-España* bénéficie du soutien du gouvernement espagnol. Elle est publiée sous la direction de José Luis Monzon, professeur de l'Université de Valence et président du CIRIEC-Espagne.

>>> www.ciriec-revistaeconomia.es/

Colloque 2013 du CIRIEC-Canada

Le colloque annuel de la section canadienne du CIRIEC se tiendra dans le cadre du 81^e Congrès de l'Acfas (Association francophone pour le savoir), à l'Université Laval, à Québec, les 6 et 7 mai 2013, sur le thème : « Peut-on naviguer sans gouvernail ? La gouvernance et les indicateurs d'évaluation dans les entreprises publiques et d'économie sociale »

La mise en œuvre des décisions relève d'un paradoxe. Décider seul en mode hiérarchique permet d'agir rapidement mais le suivi est plus incertain. Dans le mode partagé, l'idée d'origine peut être diluée mais la mise en œuvre plus acceptée et mieux réussie. C'est l'essence de la gouvernance, une prise de décision partagée dans l'espoir de faire plus dans un monde où la légitimité est partagée. On peut aussi penser qu'elle sera plus démocratique selon les organisations où on se trouve. La prise de décision se fait sur la base d'informations utiles. Or, l'information jugée pertinente peut être différente selon les valeurs et points de vue des parties concernées (internes, externes), toucher différents aspects de la performance (économique, sociale, environnementale), se référer à différentes temporalités, et concerner différents intérêts (particuliers, collectifs, général). Les questions de gouvernance et d'évaluation sont donc intrinsèquement liées

La prise de décision conjugue toujours la distribution du pouvoir (qui décide de quoi ?) et l'évaluation (sur quelle base justifie-t-on la décision?). La gouvernance met en rapport les parties prenantes au sein d'organisations qui réduisent les coûts de transaction liés à la recherche et au traitement de l'information. Dans les organisations collectives (publiques et d'économie sociale), cet enjeu se traduit dans les relations gouvernance-direction, ainsi que dans des pouvoirs confiés aux comités et employés. La gouvernance, c'est aussi l'affaire de parties prenantes externes, notamment au sein de réseaux conviant une pluralité d'acteurs (privés, publics, d'économie sociale) reliés au sein de divers périmètres de solidarité. Ceux-ci favorisent la conjugaison des intérêts particuliers et collectifs dans une vision construite de l'intérêt général. Les entreprises collectives disposent ainsi de structures de pouvoir et d'évaluation différentes des autres entreprises, leur finalité mettant les parties prenantes au cœur des processus décisionnels – par voie de démocratie directe ou représentative – et des mécanismes évaluatifs – par voie de participation (volontaire) et de vérification (obligatoire). Les notions de gouvernance et d'évaluation sont d'habitude traitées séparément. Ce colloque propose de les mettre en relation. Suivre le fil de la gouvernance jusqu'aux indicateurs permet de pousser plus loin la réflexion sur la gouvernance, et de jeter un regard neuf sur le caractère politique et social – et non simplement technique – de l'évaluation.

- Un premier atelier fera un retour sur la notion de gouvernance. Quels enjeux dans le contexte actuel ? Quel lien entre gouvernance des organisations et gouvernance des réseaux? Le champ des entreprises publiques et d'économie sociale est-il fertile pour mieux comprendre le sens de la gouvernance aujourd'hui ?

- Un deuxième atelier portera sur les déclinaisons pratiques de la gouvernance dans les entreprises collectives. Quel est l'état de la gouvernance aujourd'hui? Quels sont les enjeux qui se posent? Comment envisage-t-on l'avenir ?

- Le troisième atelier portera sur les indicateurs. Est-ce que l'information disponible permet de prendre les bonnes décisions ? Qu'en est-il de la triple reddition de comptes ? Quels sont les indicateurs à privilégier ? Quelles sont les méthodes qui permettent de conduire des évaluations robustes et fondées par les besoins des parties concernées ? En d'autres mots, comment vit-on les exigences de la gouvernance en matière d'information.



- Un quatrième atelier, organisé conjointement avec le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), portera sur la thématique de la co-construction des connaissances et sur le transfert entre universités et milieux des entreprises collectives, un champ de pratiques particulièrement développé au CIRIEC-Canada.

>>> Information – inscription : ciriec-canada@usherbrooke.ca

REUNIONS INTERNATIONALES

● Séminaires de la commission scientifique internationale Services publics / Entreprises publiques sur « le futur des entreprises publiques » :

- 14-16 février 2013 (Berlin)
- 13-15 juin 2013 (Milan)
- 9-10 septembre 2013 (Bruxelles)

● Commission scientifique internationale Economie sociale et coopérative sur « Stake Holder management and social economy enterprises » : 1^{er} mars 2013 (Rome)

- Conseil scientifique international : 9 avril 2013 (Paris)
- Conseil international : 31 mai 2013 (Montréal / Canada)

POINT DE VUE

LE PCF ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le Parti Communiste Français tient son congrès du 7 au 10 février. L'ESS sera en discussion à partir du texte suivant :

"Lors de son 23e congrès, en mai 1979, le Parti communiste affirmait dans la résolution finale : « La France a besoin d'une démocratie économique. Elle doit mettre en œuvre un nouveau type de développement conçu, orienté et contrôlé par et pour les travailleurs, les usagers, les citoyens. Cette maîtrise suppose que les grands moyens de production et d'échange deviennent la propriété de la société. Elle exige un ensemble suffisant de nationalisations démocratiques, à côté d'autres formes de propriété sociale et d'un secteur économique fondé sur la propriété privée. » Depuis lors, et jusque dans les années 2000, cette décision de congrès n'a pas été suivie de propositions, ni d'actions militantes ou parlementaires permettant sa mise en œuvre concrète. [...]

Depuis 2005, un groupe de travail du PCF « Economie sociale et solidaire-commerce équitable » s'est mis en place. Une de ses premières initiatives a été de réunir des acteurs de l'économie sociale en présence de Marie George Buffet, secrétaire nationale.

La base commune pour le 36e congrès proposée par le Conseil National indique : « Nous voulons organiser la coopération entre les sites de production comme le proposent souvent les organisations syndicales, et favoriser les circuits courts qui économisent la planète. Nous voulons instaurer un droit de préemption pour les salarié-e-s sur leur outil de travail, développer l'économie sociale et solidaire. » Face à la crise du capitalisme qui organise une restructuration-destruction de l'outil de production guidée par l'esprit de lucre et de démesure à travers la spéculation financière, l'alternative à construire ne peut se limiter à la socialisation des moyens de production et aux services publics.

Comment construire les bases d'une démocratie nouvelle, non seulement dans la cité, mais aussi dans l'entreprise ? Comment reconstruire une relation entre produire et consommer en partant des besoins et non de l'offre qui organise l'obsolescence des produits ? Comment construire la planification écologique inscrite dans le programme « l'humain d'abord » du Front de gauche ? Construire des coopérations interentreprises à tous les niveaux de territoire, y compris international, se substituant au dogme de la concurrence libre et non faussée ? Cela permettrait entre autre, d'amorcer la mise en œuvre d'une économie circulaire, évitant les accumulations de déchets et les pertes de ressources naturelles. La démocratie, cette prise en main de leurs affaires par les citoyens eux-mêmes, est rendue possible par le haut niveau d'éducation et de formation de la population et par le développement de l'information gratuite en réseau.



L'économie sociale et solidaire (ESS) est l'un des outils de cette reconstruction, même si aujourd'hui il y a nécessité de remettre ses pratiques en adéquation avec ses valeurs fondatrices, ses objectifs, son statut (une personne = une voix). En effet, les entreprises de l'ESS ne sont pas automatiquement synonyme d'entreprise idéale. Le poids de la concurrence des sociétés de capitaux, la nécessité de dégager des excédents d'exploitation, d'avoir des fonds propres, dans un contexte général économique et idéologique ultralibéral, impactent les entreprises de l'économie sociale, notamment les plus importantes d'entre elles, banques coopératives, assurances mutualistes.

Dès lors, le Parti communiste travaille sur trois idées fortes qui associent résistance (revendication, action) et participation à la construction d'une autre gestion de l'économie :

- Produire, échanger, financer autrement, sur d'autres critères que ceux de la rentabilité de court terme ;
- Renforcer la citoyenneté économique notamment dans les banques mutualistes et coopératives ;
- Construire une « Économie équitable » : Secteur alternatif qui ne soit ni marché, ni État, ni contre-société marginalisée.

Ceci s'est traduit concrètement par diverses propositions et campagnes : [...]

Conclusion

Ainsi que l'exprime l'appel du Front de gauche pour une économie sociale et solidaire de transformation, « Le développement de l'ESS n'est pas une affaire marginale. Il est essentiel dans la construction d'un nouveau système économique. Les principes de non lucrativité, de personnalité morale de l'entreprise, de démocratie, de solidarité et d'égalité sont au cœur du projet de transformation sociale et écologique. » Il y a là une ambition nationale, voire européenne, de relocalisation, de reconversion écologique et sociale de l'économie et de priorité aux circuits courts et à l'économie circulaire dans une démarche d'intérêt général.

De grands services publics des biens communs pratiquant des formes de gratuité (eau, énergie, santé, éducation...), une nationalisation ou renationalisation démocratique des secteurs clés de la production (grandes entreprises de l'agroalimentaire, de la pharmacie) associée à un développement des entreprises de l'économie sociale ouvrirait la voie à ce nouveau mode de développement vers une économie solidaire démocratique.

Les assemblées citoyennes et les ateliers législatifs proposés par le Front de gauche peuvent être des lieux propices pour agir et obtenir des avancées concrètes qui aillent pas à pas en ce sens.

LIRE / VOIR / ECOUTER

L'ACTION PUBLIQUE DANS LA CRISE

Depuis 2008, l'économie mondiale est confrontée à une crise majeure, la plus grave qu'elle ait connue depuis la grande dépression des années 1930. Initiée par la déréglementation financière, elle s'est propagée des États-Unis au monde entier et affecte particulièrement l'Europe avec la montée de l'endettement public.

Refonder l'action publique et sa gouvernance est devenu un enjeu majeur pour l'avenir de l'Union européenne et son modèle de société. Comment résorber les dettes européennes ? Comment réguler efficacement les marchés ? De quels nouveaux outils faut-il doter les États pour restaurer leur capacité à agir ? Comment repenser la gouvernance européenne, renforcer les solidarités et la démocratie ? Telles sont les questions essentielles auxquelles ce livre apporte des réponses.

L'ouvrage, réalisé dans le cadre de la commission scientifique « Economie publique » du CIRIEC- France : « **L'action publique dans la crise : vers un renouveau en France et en Europe ?** », sous la direction de Philippe Bance, est paru aux Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH).

Premier ouvrage de la nouvelle collection « Economie publique et économie sociale » des PURH, il s'appuie sur les apports de spécialistes en économie, gestion, droit, sciences politiques et sociologie, pour traiter de la genèse de la crise européenne et de l'indispensable métamorphose de l'intervention des autorités publiques dans l'UE.

Une version électronique, en français et en anglais, sera prochainement accessible. Il est actuellement disponible dans les librairies et à l'adresse :

>>> <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100503220&fa=sommaire>

LES CHIFFRES DE L'ECONOMIE 2013



Retour de la récession, désindustrialisation, hausse des inégalités et de la pauvreté, tensions entre l'offre et la demande alimentaires, batailles du gaz,...

A partir des dernières statistiques disponibles, ce hors-série d'*Alternatives Economiques* décrypte les grands mouvements de fond de l'économie et de la société, en France, en Europe et dans le monde.

30 thèmes, 290 graphiques, cartes et tableaux commentés.

Hors-série n° 94 – 4° trimestre 2012.

>>> www.alternatives-economiques.fr

L'emploi des cadres dans l'économie sociale et solidaire

La place des cadres dans l'économie sociale et solidaire est importante (16% des salariés de l'ESS sont cadres) et soulève de nombreux enjeux stratégiques en termes de recrutement, de parcours professionnels ou de rapport au travail. Quelles sont les caractéristiques des cadres de l'ESS par rapport à l'ensemble des cadres ? Quelle est la place des jeunes cadres dans ces structures ? Qu'en est-il de l'égalité professionnelle entre les hommes cadres et les femmes cadres dans l'ESS ? Quels sont les parcours professionnels des cadres de l'ESS ?

L'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) et le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRES) se sont associés pour répondre à ces questions. 1 000 cadres de l'ESS ont ainsi participé à l'enquête annuelle de l'APEC sur la situation professionnelle des cadres. Leurs réponses ont pu être comparées à celles de l'ensemble des cadres du privé.

>>> www.cncres.org/

Professionnalisation dans le monde associatif

Comment donner une place à toutes les parties-prenantes de l'association ?

Pénélope Codello-Guijarro

(Editions Universitaires Européennes)

Ce livre s'interroge sur l'existence d'une spécificité dans le management associatif. Pour cela, l'étude se centre sur une analyse en termes de professionnalisation. Il s'agit en effet de repérer les mécanismes de professionnalisation qui facilitent le développement de services caractérisés entre autres par une logique de multi-parties-prenantes.

Ce travail s'interroge au final sur les conditions de coproduction et plus encore de co-construction inhérentes aux services associatifs. Deux modèles centraux de professionnalisation sont proposés : l'autorégulation et l'hétéro-régulation. Ils pointent la difficulté que représente la gestion d'une organisation de type multi-stakeholder. En s'appuyant sur les enseignements des deux premiers, un troisième modèle plaide pour une gestion par les compétences collectives dans le cadre de communautés de pratique intégrant les acteurs principaux des services associatifs : les salariés, les bénévoles et les usagers. Ces trois modèles de professionnalisation sont testés au sein deux types de services associatifs : l'aide à domicile et l'accompagnement à la création d'activités avec sept études de cas analysées par la méthode ETED du CEREQ.

Pénélope Codello-Guijarro est Maître de Conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Au sein du laboratoire IRG (Institut de Recherche en Gestion) elle est responsable du groupe POPESS qui s'intéresse au pilotage des organisations de l'économie sociale et solidaire. A l'IAE Gustave Eiffel, elle dirige le Master 2.

Deux ou trois choses que l'on ne vous dit jamais sur le capitalisme

Ha-Joon Chang (Le Seuil)

(Critique de Christian Chavagneux *Alternatives Economiques* n° 318 - novembre 2012)

Au fil de ses livres, Ha-Joon Chang se fait de plus en plus pédagogue pour expliquer au plus grand nombre les failles du libéralisme économique. Son succès grandissant montre à la fois son talent et l'envie du public citoyen de comprendre l'économie. Chang décomplexe d'ailleurs immédiatement son lecteur : "95 % de la science économique est du bon sens que l'on a compliqué !" Il choisit alors de présenter 23 idées reçues sur les bienfaits du libéralisme qu'il va s'attacher à démontrer point par point. Afin d'éviter tout malentendu, il prend soin de préciser que le capitalisme est "le meilleur système économique qu'ait inventé l'humanité" et que "la motivation du profit reste le carburant le plus puissant et le plus efficace pour dynamiser notre économie, et nous devons l'exploiter à fond". Ce qui agace Chang, c'est la prétention intellectuelle et politique des économistes libéraux à vouloir régenter le capitalisme en lui donnant une forme qui pare les marchés de toutes les vertus et les Etats de toutes les tares.

Électrons libres

Prenez par exemple l'idée selon laquelle l'Etat est incapable d'organiser une politique industrielle efficace. Exemples historiques à l'appui, Chang montre que de nombreux dirigeants ont su choisir les gagnants qu'il fallait pousser. Il ne nie pas pour autant les échecs, ce que se contentent de faire les libéraux. Ceux-ci affirment qu'une entreprise doit travailler en priorité pour ses actionnaires privés. Mais dans un monde de valorisation du profit de court terme, le plus facile est de couper dans les dépenses et l'emploi au lieu de chercher à accroître les revenus. Il plaide alors pour réduire le poids des actionnaires "électrons libres", en octroyant par exemple davantage de droits de vote aux actionnaires de long terme. Il explique également pourquoi les patrons américains sont surpayés tout en n'étant jamais punis pour leurs erreurs : "Les marchés éliminent les pratiques inefficaces, mais seulement quand nul n'a assez de pouvoir pour les manipuler !"

Protectionnisme initial

De la même façon, Chang montre que tous les épisodes de développement réussi ont démarré par du protectionnisme et qu'imposer le libre-échange à l'Afrique a contribué à bloquer la réussite du continent. On savoure avec gourmandise sa description des politiques suivies par les présidents américains magnifiés par leur présence sur les différentes coupures du billet vert. Washington (1 dollar) ? Lors de son investiture, il a écarté les fournisseurs britanniques pour porter des vêtements américains en violation des règles de l'Organisation mondiale du commerce sur la transparence des marchés publics ! Lincoln (5 dollars) ? Un protectionniste notoire. Jackson (20 dollars) ? *Idem*, etc. Il s'en prend aussi à ceux qui ont affirmé que la maîtrise de l'inflation assurerait la stabilité économique : l'instabilité financière et l'insécurité de l'emploi n'ont jamais été aussi fortes. Il dénonce les croyances dans une société postindustrielle, explique pourquoi il y a peu de firmes vraiment transnationales et en quoi une finance trop efficace est instable. Il surprend davantage son lecteur en voulant démontrer qu'il n'y a aucun lien évident entre niveau d'éducation et niveau de croissance d'un pays. Ou quand il explique que les écarts de salaires Nord-Sud tiennent principalement aux contrôles migratoires. Etonné, instruit ou éclairé, on ressort bien ragaiardi de la lecture de ce livre intelligent et fluide.

(*Alternatives Economiques* n° 318 - novembre 2012)

>>> www.alternatives-economiques.fr

AGENDA

RENCONTRES DU MONT BLANC



2015 marquera le terme des quinze années qui avaient été fixées pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont le but était de réduire l'extrême pauvreté et l'écart entre une population importante très pauvre et une minorité très riche.

Une nécessaire évaluation s'impose, ainsi qu'un ajustement pour redéfinir ces objectifs, en tenant compte des progrès effectués, des lacunes observées et des nouveaux obstacles apparus. Afin d'aborder au mieux cette année charnière que constituera 2015, les travaux scientifiques se bâtissent dès aujourd'hui. C'est pourquoi la sixième édition des Rencontres du Mont-Blanc se tiendra du 9 au 11 novembre 2013, à Chamonix, et portera sur le thème : OMD post-2015 : Changer le cap de la mondialisation avec l'économie sociale et solidaire !

>>> <https://www.rencontres-montblanc.coop/>

PRIX ET TROPHÉE DE LA FONDATION CREDIT COOPERATIF

La Fondation Crédit Coopératif soutient les actions exemplaires et originales mises en place dans les régions par les acteurs de l'économie sociale (associations, entreprises coopératives, mutuelles...). À ce titre, elle organise chaque année les « Prix et Trophée de l'Initiative en économie sociale ».

L'ÉDITION 2013 EST OUVERTE !

Parce que l'économie sociale est multiple, les initiatives primées s'appliquent à des domaines variés : insertion, emploi, handicap, éducation, culture, développement durable...

2013 marque les 120 ans du Crédit Coopératif, « 120 ans d'histoires, 120 ans d'innovation ». En écho à cet événement, le concours mettra cette année à l'honneur les démarches novatrices. « Un Trophée spécial 120 ans » sera remis à une innovation sociale.

POUR TOUT SAVOIR SUR LE CONCOURS



> Modalités de participation, formulaire de candidature règlement, palmarès des éditions précédentes : www.credit-cooperatif/fondation/ rubrique « Actualités ».

> Date limite de dépôt des dossiers de candidature : [8 mars 2013 à 10h](#) dans les agences du Crédit Coopératif.

>>> Contact Fondation : Marine Leenhardt 01 47 24 93 68 marine.leenhardt@credit-cooperatif.coop

>>> Contacts presse Groupe Crédit Coopératif : Tiara de Cerval 01 47 24 83 47 tiara.de-cerval@credit-cooperatif.coop

L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

Principale publication du CIRIEC, les *Annales* est une revue scientifique internationale, fondée en 1908. Sa vocation est la publication d'articles scientifiques et originaux analysant des thèmes intéressants à la fois les scientifiques et les praticiens dans les domaines d'intérêt du CIRIEC : l'économie d'intérêt collectif. La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni).

>>> [Rosalind Letelier, Blackwell publishing, 9600 Garsington Road, Oxford OX4 2DQ, UK / fax + 44 \(0\) 1865 47 12 52](http://www.blackwellpublishing.com/annales)

ADHESION AU CIRIEC-France *

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique
Le CIRIEC est établi dans quinze pays

La section française est une association sans but lucratif constituée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain Arnaud, président de la Mutualité Fonction Publique

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

* Bulletin d'adhésion joint

Si
vous
souhaitez
contribuer à
alimenter les *Brèves*

▼
marcel.caballero@club-internet.fr



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



Lettre électronique éditée par le CIRIEC-France

Rédaction : Marcel Caballero

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement, avec l'indication de la source



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2013

Nom Prénom

Raison sociale (Personnes morales)

Adresse

.....

Téléphone Fax

e-mail

SOUHAITE RENOUVELER SA COTISATION OU ADHERER AU CIRIEC-FRANCE

COTISATION ANNUELLE

- Personnes physiques	60 €
- Personnes morales (petites)	600 €
- Personnes morales (moyennes)	1200 €
- Personnes morales (importantes)	2400 €

Bulletin à retourner, accompagné de votre règlement*, à :

CIRIEC-FRANCE

7, passage Tenaille – F- 75014 Paris

Tél. 01 40 52 85 49 – Fax. 01 40 52 82 68

n.guillard@ciriec-france.org

* Par chèque à l'ordre du CIRIEC

Par virement : CIRIEC 40978 00022 00101613347 38 Banque Palatine